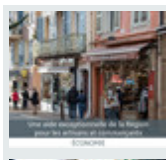




COVID-19, ECONOMIE

Une aide exceptionnelle de la Région pour les artisans et commerçants



À partir du 1^{er} janvier 2021, la Région Sud met en place une aide exceptionnelle pour les loyers de novembre 2020 des entreprises, artisans et commerçants qui ont fait l'objet sur cette période d'une fermeture administrative de leur établissement. Cette aide prend la forme d'un montant forfaitaire de 500 €.

Les entreprises concernées doivent répondre aux critères suivants :

- un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 400 000 € H.T ;
- 5 salariés maximum employés ;
- une interdiction d'accueillir du public au mois de novembre 2020 selon les dispositions du décret du 29 octobre 2020 ;
- la détention d'un bail locatif auprès d'un bailleur privé.

Cette aide peut être demandée jusqu'au 31/01/2021 sur le site de la Région :

- [Aide exceptionnelle pour les loyers de novembre 2020](#) 

ALLER PLUS LOIN

> 04 91 57 53 30 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h)

> Téléchargez le flyer

> Téléchargez le document d'information

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/actualites-covid-19-1268/une-aide-exceptionnelle-de-la-region-pour-les-artisans-et-commerçants-1381.html?cHash=99cf537f0d4da3fbc754978894bceaa8>